

PROCES – VERBAL

DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU

04 NOVEMBRE 2015

Lieu : Salle Virunga, Hôtel SULTANI.

Présidence : S.E Martin KABWELULU, Ministre des Mines et 1^{er} Vice-Président du C.E

I. Présences : Membres du Comité Exécutif présents :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. S.E. Martin KABWELULU, Gouv. | 8. M. Albert KABUYA, OSC |
| 2. S.E. Robert BOPOLO, Gouv. | 9. M. Jean Claude KATENDE, OSC |
| 3. S.E Aimé NGOY MUKENA, Gouv | 10. M.IBOND RUPAS, OSC |
| 4. M. Désiré BALAZIRE, Gouv | 11. M.BOBIA, OSC |
| 5. Mme Yvonne MBALA, ENTREP. | 12. M. Jacques BAKULU, OSC |
| 6. M.Simon TUMAWAKU, ENTREP. | |
| 7. M. Bin NASSOR K., ENTREP. | |

Membres du Comité Exécutif empêchés

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 13. S.E, Georges WEMBI, Gouv. | 17. M. Robert MUNGANGA, ENTREP. |
| 14. S.E Ernestine NYOKA, Gouv. | 18. M. John BUPILA, DIRCABA P.M |
| 15. S.E Albert M'PETI, Gouv. | 19. Madame VAN de VEN, ENTREP. |
| 16. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M | |

II. QUORUM :

Conformément au Règlement Intérieur, le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux du GMP ont consisté en l'analyse et l'adoption de documents de travail ci- après fournis dans le délai :

1. DOCUMENT DE TRAVAIL N° 1: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Soumis au débat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- i) Adoption des études de cadrage du secteur minier artisanal et forestier ;
- ii) Elaboration du Rapport ITIE RDC 2014 : Point de situation sur la collecte des données;
- iii) Adoption des procédures de désignation, de nomination et de la durée de mandat des membres du C.E (point à traiter à huis clos).
2. **EXAMEN ET ADOPTION DU DOCUMENT DE TRAVAIL N° 2 A&B RELATIF AUX PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DES 30 SEPTEMBRE ET 7 OCTOBRE 2015.**

a) Exposé

Les deux procès-verbaux avaient été envoyés aux membres pour amendement. L'amendement reçu et pris en compte séance tenante porte sur la correction du nom et de la qualité d'un membre.

b) Délibération

Les deux procès-verbaux sont adoptés.

3. EXAMEN ET ADOPTION DES TROISIEME ET QUATRIEME DOCUMENTS DE TRAVAIL RELATIFS AUX SYNTHESES DES RAPPORTS DE CADRAGE DES SECTEURS FORESTIER ET MINIER ARTISANAL.

a) Exposé

Les deux documents présentés et examinés sont les synthèses des rapports de cadrage de deux secteurs suffisamment revus, relus et améliorés par les parties prenantes que le Secrétariat Technique (ST) a confectionnées sur base des indicateurs de lecture du Cadrage ITIE.

Ces synthèses sont présentées au GMP par les experts du ST en présence des cabinets en charge des deux études, Price Waterhouse Coopers, pour l'artisanat minier et Moore Stephens, pour la forêt. Elles portent sur l'approche et la méthodologie suivie par les cabinets, le résultat du recensement, le seuil de matérialité proposé, le Périmètre des Entreprises et des entités étatiques, le Cadre Référentiel, les exploitants retenus pour une déclaration unilatérale et les informations contextuelles.

Le tableau ci près reprend l'essentiel de ces présentations :

SECTEUR FORESTIER				SECTEUR MINIER ARTISANAL			
Libellés	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2013	Libellés	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2013
Nombre d'exploitants	190	113		Nombre de comptoirs	22		22
Nombre de flux	28	28		Nombre d'entités de traitement	42		42
Nombre d'entités de l'Etat	8	8		Nombre de coopératives	392		392
Revenus en USD	12,90 millions	8,36 millions		Nombre de creuseurs	1,23 millions		1,23 millions
Seuil de matérialité	20.000			Revenus en USD	9,88 millions		9,88 millions
Périmètre des exploitants	33	24		Seuil de matérialité	50.000		50.000
Périmètre des Entités Etatiques	8	8		Nombre Comptoirs et entités retenus	64		64
Flux retenus du Cadre Référentiel	28	28		Entités publiques retenues	6+les directions provinciales des recettes		6+les directions provinciales des recettes
Exploitants pour une déclaration unilatérale de l'Etat	157	89		Flux retenus du Cadre Référentiel	26		26
Informations contextuelles	5			Catégorie d'exploitants pour une déclaration unilatérale de l'Etat (SAESSCAM)	Coopératives et Négociants		Coopératives et Négociants
				Informations contextuelles	5		5

Informations contextuelles proposées

Secteur forestier : Les paiements sociaux, les volumes de production, volume et valeur des exportations, les transferts infranationaux et les revenus de transport.

Secteur Minier artisanal : Les paiements sociaux, les volumes de production, volume et valeur des exportations, les statistiques des creuseurs et les transferts infranationaux.

Pour le secteur minier artisanal, le cabinet recommande une intégration progressive dans le processus ITIE en commençant par les 3T (Tin : Cassitérite, Tantale : Coltan, Tungstène : Wolframite), l'or, le diamant et le cuivre.

b) Débat

Celui-ci a tourné autour des points ci-après:

- La Présentation des synthèses des études de Cadrage par le ST en lieu et place des cabinets pourtant présents dans la salle,
- L'intégration des deux secteurs lors de la production des Rapports ITIE RDC 2015 ou 2016, cela pour démontrer la volonté du GMP d'améliorer davantage la gouvernance des Ressources Naturelles,
- L'uniformisation des seuils de matérialité pour éviter la diversité des seuils tels qu'ils apparaissent dans le Rapport ITIE traditionnel et les deux études,
- Risque que le seuil de 50.000\$ USD proposé pour le secteur minier artisanal laisse de côté beaucoup de comptoirs,
- Au regard de la modicité des recettes perçues par l'Etat renseignées dans les deux études, leur intégration risque d'être onéreuse pour l'ITIE RDC en termes d'argent et d'efforts. Au vu de cette contrainte, il n'y a pas d'opportunité d'intégrer les deux secteurs dans le processus de déclaration ITIE. Il faut plutôt songer à mener des études test et produire des rapports en blanc sur ces deux secteurs. Ces derniers doivent être démarqués du Rapport ITIE sur le secteur minier et pétrolier industriel qui sera le seul à prendre en compte lors de la validation,
- Les deux études de cadrage n'ont pas été exhaustives durant le recensement des revenus, d'importants revenus n'ont pas été pris en compte (ex concessions concernées par le mécanisme REDD+ pour le secteur forestier). L'intervenant préconise une autre étude qui ressortira la vraie contribution des deux secteurs.

A ces diverses questions des réponses ont été fournies par le Coordonnateur National et les membres des cabinets à la grande satisfaction de tous.



c) Délibération

- Les rapports de Cadrage du secteur forestier et celui de l'artisanat minier sont adoptés à l'unanimité.
- Les félicitations sont adressées aux cabinets et autres parties ayant participé à la production de ces rapports.
- Les secteurs minier artisanal et forestier feront l'objet des rapports pilotes menés par les Administrateurs Indépendants à recruter à l'issue desquels le C.E jugera de l'opportunité de leur intégration dans les déclarations ITIE.

4. POINT DE SITUATION SUR LA COLLECTE DES DONNEES POUR LE RAPPORT ITIE-RDC 2014.

L'Administrateur Indépendant (A.I) présent dans la salle a donné la situation actualisée de collecte et de réconciliation qui se présente comme suit:

A. Déclaration des Entreprises et de l'Etat

a) Entreprises

Sur 118 entreprises du Périmètre, 03 minières (SACIM, STR mining et CONGO LOYAL) et 01 entreprise pétrolière (ENI RDC) n'ont pas soumis de déclaration.

La déclaration de SACIM est attendue dans le plus bref délai.

STR Mining a fermé en 2014. A cet effet, une réquisition d'information a été introduite près du Tribunal de Commerce de Lubumbashi. L'instruction est en cours.

Quant à Congo Loyal, les documents de preuve de sa cessation d'activités avaient été fournis à l'A.I lors des Rapports ITIE 2012 et 2013.

Enfin s'agissant d'ENI RDC, celle-ci a renoncé à son bloc et s'est définitivement retirée de la RDC en 2015.

Pour ces deux dernières entreprises le C.E avait convenu lors du Cadrage 2014, qu'elles feraient l'objet d'une déclaration unilatérale de l'Etat.

b) Entités étatiques

Toutes les entités étatiques retenues dans le Périmètre 2014 ont soumis de déclaration.

B. Fiabilisation des données

a) Entreprises

La date butoir de 2 novembre n'a pas été tenue. Cependant un lot important des preuves de fiabilisation des Entreprises venant de Lubumbashi et de Kinshasa a été remis par le ST à l'A.I.

b) Entités étatiques

A ce jour, l'Inspection Générale des Finances (IGF) n'a transmis aucune certification d'une quelconque Entité Etatique. Un invité de l'IGF présent dans la salle a toutefois précisé que

cette Institution transmettrait ce 05 novembre 2015 les certifications de la DGI, DGRAD et la DIRKAT. Il a poursuivi son intervention en informant les membres que l'IGF éprouvait des difficultés à certifier les déclarations de la DGDA, cette dernière étant encore en harmonisation avec une Banque Commerciale de la place sur la traçabilité de certains payements.

S'agissant de la finalisation de la réconciliation, l'AI a informé les membres qu'elle était en cours et qu'il butait au problème de réaction diligente de certaines parties déclarantes à ses demandes d'explications. Le C.E lui a assuré qu'il ferait le nécessaire pour que ces parties déclarantes soient diligentes dans la réaction.

C. Débat

Les membres ont demandé à la DGDA de faire diligence de sorte qu'en 24 heures elle ait fini l'harmonisation et transmette à l'IGF son Formulaire de déclaration pour certification.

5. ADOPTION DES PROCEDURES DE NOMINATION, DE REMPLACEMENT ET DE LA DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DU C.E (voir documents N° 5).

Ce point qui a fait l'objet d'un huit clos comporte deux documents : Le PV de la réunion de la commission chargée d'élaborer le projet des procédures de désignation, de nomination et de la durée du mandat des membres du C.E ainsi que le Projet des procédures y relatives.

Aucun divers n'étant prévu, la réunion qui avait commencé à 14h 30 a pris fin à 16h40.

Le Rapporteur du C.E

Prof. MACK DUMBA

Coordonnateur National ITIE

Le Président des céans

1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif

S.E Martin KABWELULU

Ministre des Mines